

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2019

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 15 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 09, Votants : 13.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Sandrine HAGNIER, Patrice COUËDON, Robert RIVOIRE, Susanna DEGHAÏE, Patrick BOURDEAUX, Odile BRAUD et André BRAUD.

Absents excusés : Jean-François LEROY pouvoir à Robert RIVOIRE

Adrien FARÉ pouvoir à Frédéric FARÉ

Emmanuelle DUCRET pouvoir à André BRAUD

Jérôme CRIBIER pouvoir à Christian COLLEU

Absents non excusé : Robert RANA

COMPTE RENDU DE SEANCE

Secrétaire de séance : André BRAUD

Approbation du conseil précédent

Approbation à l'unanimité.

Autoriser Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption sur la parcelle J101

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame TROLOPPE met en vente sa propriété (parcelle J101).

Monsieur le maire précise qu'il demande l'avis du conseil mais qu'il est en droit de décider seul, il argumente que ce terrain situé dans le centre, face à la salle des fêtes, est très bien placé et qu'il serait possible de construire des infrastructures si nécessaire à plus ou moins long terme.

Monsieur COLLEU ajoute que la salle des fêtes est surexploitée actuellement.

Monsieur le Maire lit un mail que Madame TROLOPPE a envoyé à l'ensemble du conseil municipal et laisse la parole à Monsieur PELLETIER Stéphane, acheteur potentiel, qui argumente sur sa motivation en complément du mail qu'il a diffusé aux membres du conseil.

Votes contre : 4 (Patrick BOURDEAUX, Patrice COUEDON, André BRAUD, Odile BRAUD)

Abstention : 3 (Emmanuelle DUCRET, Susana DEGHAÏE, Jean-François LEROY)

Votes pour : 6 (Sandrine HAGNIER, Christian COLLEU, Jérôme CRIBIER, Frédéric FARÉ, Adrien FARÉ, Robert RIVOIRE)

Autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 250 000€

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire une demande d'emprunt à hauteur de 250 000€ afin d'avoir les liquidités nécessaires à l'achat du terrain pour lequel nous exerçons notre droit de préemption.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande d'emprunt de 250 000€ sur 10 ans avec un taux de 0,55%.

Votes contre : 2 (Patrice COUEDON, Odile BRAUD)

Abstention : 3 (Emmanuelle DUCRET, André BRAUD, Jean-François LEROY)

Votes pour : 8 (Sandrine HAGNIER, Susanne DEGHAÏE, Christian COLLEU, Jérôme CRIBIER, Frédéric FARÉ, Adrien FARÉ, Patrick BOURDEAUX, Robert RIVOIRE)

Modification d'un poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le poste de Mademoiselle Lucie PEPIN était sur 2 filières 70% en animation et 30% en administratif.

Au vu de l'augmentation des effectifs au périscolaire, il est nécessaire de basculer le poste à 100% en animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du poste.

Création d'un poste à temps non-complet en filière administrative

Monsieur le Maire propose la création d'un poste à temps non-complet en filière administrative afin de soulager la charge de travail de la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer le poste à temps non-complet en filière administrative.

Autoriser Mr le Maire à signer la maîtrise d'œuvre pour un projet d'enfouissement

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite réaliser des travaux d'enfouissement au niveau du hameau du Cheneau sur la RD45.

Afin de réaliser ces travaux, il souhaite faire appel à la société ANIXI pour la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges.

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève approximativement à 8 064,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la maîtrise d'œuvre auprès de la société ANIXI.

Autoriser Mr le Maire à demande une subvention au SEY 78

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite faire une demande de subvention auprès du SEY 78 pour le projet d'enfouissement au niveau de la RD45 et le hameau du Cheneau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, monsieur le Maire à demander une subvention auprès du SEY 78.

Règlement intérieur du terrain multisports

Monsieur le Maire indique que Madame HAGNIER a envoyé une proposition de règlement intérieur concernant le terrain multisports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement intérieur.

Contre : 1 (Patrice COUËDON)

Décision modificative n°3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
012	6411	Rémunération principales	38 500€	013	Reversement rémunération	20 000€
67	678	Charges exceptionnelles	10 000€			
023		Virement à la section d'investissement	-28 500€			
Total			20 000€	Total		20 000€
INVESTISSEMENT						
20	2031	Frais d'étude	-17 500€	021		-28 500€
20	2051	Logiciels	-14 000€	16	1641	250 000€
21	2115	Terrains bâtis	250 000€			
23	2315	Installation matériel et outillages en cours	3 000€			
Total			221 500€	Total		221 500€

Modification des tarifs périscolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HAGNIER, adjointe en charge de la petite enfance.

Suite à plusieurs réclamations de familles, elle souhaiterait modifier les tarifs à la baisse.

Elle propose une réduction de 15%.

Madame BRAUD demande s'il est possible de regarder si d'autres financements sont accessibles.

Monsieur BRAUD a une question de la part de Madame DUCRET, elle souhaite savoir combien de familles sont au QF6 ?

Madame HAGNIER lui répond qu'il y a 2 familles.

Concernant les mercredis, le système de facturation est très complexe et peu de familles sont concernées, il est préférable de fonctionner à la journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les nouveaux tarifs.

Questions diverses

Monsieur COUËDON indique que la commission de sécurité du château est en cours.

Monsieur COUËDON informe le conseil municipal que la réunion des associations est programmée pour le 6 décembre à 19h30.

Monsieur COUËDON indique avoir reçu un appel de Madame MIRAS directrice de la micro-crèche. Celle-ci a reçu la visite d'une personne du conseil général lors d'un contrôle et lui a indiqué qu'il était nécessaire de mettre aux normes certaines structures du bâtiment.

Monsieur COUËDON va demander à la directrice de documenter plus précisément ses doléances ainsi que l'état de la réglementation.

Monsieur RIVOIRE indique que le nombre de cambriolages est en hausse dans la région, y compris dans notre village.

Madame BRAUD propose de déplacer la bibliothèque dans le chalet de la parcelle préemptée J101.

Monsieur RIVOIRE indique que la date de dépôt des articles pour les Chroniques Mahieutines est le 17 décembre au plus tard.

Monsieur RIVOIRE informe que le devis pour réaliser un avant-projet sommaire pour la vidéo-protection est signé.

Monsieur RIVOIRE indique qu'il y a 12 commerçants inscrits au marché mais qu'ils ne sont pas tous présents chaque samedi.

Monsieur COUËDON indique que les réparations du mur du cimetière seront réalisées courant novembre et qu'il possède 2 propositions pour la réparation du muret du parking rue du centre.

Séance levée à 23h15.